

États financiers intermédiaires

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

30 juin 2026 (non audité)

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») ont été préparés par Algonquin Capital Corporation (le « fiduciaire » et le « gestionnaire ») en sa qualité de fiduciaire du Fonds. Le fiduciaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans les présents états financiers intermédiaires non audités.

Le fiduciaire a recours à des procédés appropriés pour s'assurer que des informations financières pertinentes et fiables sont présentées. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS et comprennent certains montants qui sont fondés sur des estimations et des jugements formulés par le fiduciaire. Les principales méthodes comptables que le fiduciaire juge appropriées pour le Fonds sont décrites à la note 2 des états financiers intermédiaires non audités.

L'auditeur indépendant du Fonds n'a pas procédé à un examen des présents états financiers intermédiaires.



Approuvé au nom du fiduciaire et gestionnaire

25 août 2026

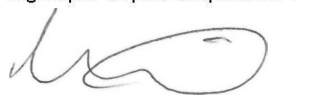
FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États de la situation financière

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 (non audités)

	30 juin 2026	31 décembre 2025
ACTIFS		
Actifs courants		
Placements détenus (coût : 1 636 063 448 \$ – 2025 : 1 298 297 671 \$) (note 8)	1 645 297 560	\$ 1 308 975 873 \$
Profit latent sur les contrats de change à terme (note 8)	–	1 378 240
Profit latent sur les contrats à terme standardisés (note 8)	2 179 062	–
Profit latent sur les swaps sur défaillance de crédit (note 8)	–	786 692
Souscriptions à recevoir	1 256 674	3 380 847
Montant à recevoir du courtier (note 3)	14 735 869	14 631 503
Intérêts et dividendes à recevoir	15 627 577	11 916 567
Charges payées d'avance	(35)	–
	<u>1 679 096 707</u>	<u>1 341 069 722</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Placements vendus à découvert (produit : 593 807 395 \$ – 2025 : 444 424 691 \$) (note 8)	595 714 554	443 884 148
Perte latente sur les contrats à terme standardisés (note 8)	–	1 661 126
Perte latente sur les contrats de change à terme (note 8)	3 338 913	–
Montant à payer au courtier (note 3)	326 867 202	223 967 641
Créditeurs et charges à payer	193 974	178 300
Intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	4 701 423	3 215 507
Frais de gestion à payer (note 5)	283 217	311 075
Rachats à payer	240 240	243 125
Distributions à payer	1 679 320	5 625 591
	<u>933 018 843</u>	<u>679 086 513</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>746 077 864</u>	<u>\$ 661 983 209 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	44 714 300	\$ 40 996 694 \$
Série F	684 166 342	602 377 790
Série FF	16 623 350	18 045 004
Série I	573 872	563 721
	<u>746 077 864</u>	<u>\$ 661 983 209 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Série A	456 826	419 066
Série F	6 777 535	5 971 803
Série FF	169 125	183 770
Série I	9 151	9 002
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	97,88	\$ 97,83 \$
Série F	100,95	100,87
Série FF	98,29	98,19
Série I	62,71	62,62

Approuvé pour le compte du Fonds par le fiduciaire et gestionnaire,
Algonquin Capital Corporation :



Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

États du résultat global

Pour les semestres clos les 30 juin 2026 et 2025 (non audité)

	2026	2025
Produits		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	27 533 600	\$ 17 083 462
Revenu de dividendes	51 663	171 513
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	3 854 759	558 886
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	1 760 648	30 505
(Perte nette réalisée) profit net réalisé sur les contrats à terme standardisés	(5 801 821)	1 896 024
Variation nette (de la perte latente) du profit latent sur les contrats de change à terme	(4 717 153)	1 433 059
Variation nette de la moins-value latente des placements	(3 924 956)	(1 070 046)
Variation nette du profit latent sur les contrats à terme standardisés	3 840 189	325 168
	<u>22 596 929</u>	<u>20 428 571</u>
Charges		
Intérêts et frais d'emprunt	9 670 851	5 843 817
Frais de gestion (note 5)	3 821 291	2 480 607
Frais d'exploitation	317 941	325 469
Frais d'audit et de comptabilité	50 564	23 849
Honoraires du comité d'examen indépendant	7 054	8 190
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	1 125	3 226
	<u>13 868 826</u>	<u>8 685 158</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>8 728 103</u>	<u>\$ 11 743 413</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	440 118	\$ 588 478
Série F	8 018 171	10 624 642
Série FF	259 663	514 294
Série I	10 151	15 999
	<u>8 728 103</u>	<u>\$ 11 743 413</u>
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 9)		
Série A	0,98	\$ 2,14
Série F	1,24	2,51
Série FF	1,47	2,67
Série I	1,12	1,88

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
Pour les semestres clos les 30 juin 2026 et 2025 (non audité)

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, ouverture de la période	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, clôture de la période
30 juin 2025								
Série A	21 353 912 \$	11 895 842 \$	(3 432 920) \$	(257 829) \$	(282 855) \$	202 653 \$	588 478 \$	30 067 281 \$
Série F	359 440 166	174 830 803	(59 642 185)	257 829	(5 411 886)	3 926 943	10 624 642	484 026 312
Série FF	19 417 400	—	(938 700)	—	(259 391)	190 876	514 294	18 924 479
Série I	530 114	—	—	—	(8 418)	8 418	15 999	546 113
	400 741 592 \$	186 726 645 \$	(64 013 805) \$	— \$	(5 962 550) \$	4 328 890 \$	11 743 413 \$	533 564 185 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 juin 2026 et 2025 (non audité)

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 728 103 \$	11 743 413 \$
Ajustements pour les éléments hors trésorerie		
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(3 854 759)	(558 886)
Profit net réalisé sur les contrats de change à terme	(1 760 648)	(30 505)
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les contrats à terme standardisés	5 801 821	(1 896 024)
Variation nette de la perte latente (du profit latent) sur les contrats de change à terme	4 717 153	(1 433 059)
Variation nette de la moins-value latente des placements	3 924 956	1 070 046
Variation nette du profit latent sur les contrats à terme standardisés	(3 840 189)	(325 168)
Variation des soldes hors trésorerie		
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(3 711 010)	(711 528)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	35	(2 720)
Diminution du remboursement des charges à recevoir	–	84 343
Augmentation du montant à payer pour les placements achetés	–	3 500 000
Augmentation des créiteurs et charges à payer	15 674	100 939
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	1 485 916	909 416
(Diminution) augmentation des frais de gestion à payer	(27 858)	33 737
Produit de la vente de placements	1 878 898 795	1 431 380 313
Achats de placements	(2 066 982 259)	(1 555 751 641)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(176 604 270)	(111 887 324)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	176 264 838	185 382 566
Montant payé au rachat de parts rachetables	(96 086 868)	(64 084 895)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(6 636 401)	(6 853 337)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	73 541 569	114 444 334
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(103 062 701)	2 557 010
Profit (perte) de change sur la trésorerie	267 506	(219 637)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(209 336 138)	(5 137 496)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	(312 131 333) \$	(2 800 123) \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par les éléments suivants :		
Montant à recevoir du courtier	14 735 869 \$	7 634 165 \$
Montant à payer au courtier	(326 867 202)	(10 434 288)
	(312 131 333) \$	(2 800 123) \$
Informations supplémentaires*		
Intérêts payés	7 298 036 \$	4 152 871 \$
Intérêts reçus	23 822 739	16 370 809
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	51 513	172 638

* Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
75 000	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	991 370 \$	1 050 000 \$	0,14
Titres à revenu fixe canadiens				
3 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,113 %, 8 avr. 2027	3 523 850	3 493 979	0,47
5 875 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 4,077786 %, 7 avr. 2027	5 875 000	5 896 443	0,79
1 000 000	AltaGas Canada Inc., 3,13 %, 7 avr. 2027	1 000 000	1 000 339	0,13
2 000 000	AltaGas Canada Inc., 4,26 %, 5 déc. 2028	2 043 900	2 035 119	0,27
3 204 000	AltaGas Ltd., 2,166 %, 16 mars 2027	3 171 896	3 186 955	0,43
10 000 000	AltaGas Ltd., 7,35 %, 17 août 2082	10 400 000	10 387 400	1,39
7 400 000	Amazon.com Inc., 3,70 %, 12 juin 2031	7 395 338	7 450 172	1,00
9 850 000	Amazon.com Inc., 4 %, 12 juin 2033	9 835 127	9 917 768	1,33
4 850 000	Amazon.com Inc., 4,35 %, 12 juin 2036	4 840 252	4 891 031	0,66
4 850 000	Amazon.com Inc., 5 %, 12 juin 2056	4 829 097	4 903 981	0,66
2 000 000	ATCO Ltd., 3,878 %, 27 mai 2030	2 000 000	2 014 260	0,27
10 700 000	Banque de Montréal, 1,928 %, 22 juill. 2031	10 694 650	10 696 362	1,43
15 000 000	Banque de Montréal, 5,625 %, 26 mai 2082	15 247 500	15 228 900	2,04
7 500 000	Banque de Montréal, 6,534 %, 27 oct. 2032	7 844 100	7 815 600	1,05
9 800 000	Bell Canada inc., 2,90 %, 12 août 2026	9 775 409	9 800 980	1,31
2 000 000	Bell Canada inc., 3,60 %, 29 sept. 2027	1 923 800	2 009 580	0,27
3 000 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 3,65 %, 14 août 2029	2 998 680	3 010 170	0,40
5 000 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 4,30 %, 14 mars 2033	5 035 967	5 038 450	0,68
2 350 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 4,70 %, 15 nov. 2036	2 345 653	2 367 273	0,32
3 300 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,15 %, 24 août 2034	3 463 449	3 481 863	0,47
1 400 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,30 %, 3 juin 2056	1 393 952	1 397 452	0,19
3 900 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,375 %, 12 mai 2056	3 899 025	3 869 424	0,52
3 500 000	BPC Generation Infrastructure Trust, 3,795 %, 29 sept. 2030	3 493 200	3 500 735	0,47
1 500 000	BPC Generation Infrastructure Trust, 4,162 %, 29 sept. 2032	1 500 000	1 500 540	0,20
2 000 000	BPC Generation Infrastructure Trust, 4,613 %, 29 sept. 2035	2 000 000	2 012 960	0,27
3 850 000	BPCE SA, 4,68 %, 15 avr. 2036	3 850 000	3 895 199	0,52
7 787 000	Brookfield Renewable Partners ULC, 3,63 %, 15 janv. 2027	7 808 881	7 803 353	1,05
1 000 000	Bruce Power LP, 4,27 %, 21 déc. 2034	999 750	1 000 600	0,13
8 973 000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 déc. 2027	8 971 115	9 155 959	1,23
5 000 000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 juin 2031	4 993 590	5 196 150	0,70
10 000	Obligation du gouvernement du Canada, 2,25 %, 1 ^{er} févr. 2028	9 935	9 929	0,00
9 200 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,011104 %, 28 janv. 2028	9 200 000	9 205 336	1,23
10 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,24679 %, 30 juin 2029	10 000 000	10 027 900	1,34

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
12 500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,65 %, 13 janv. 2032	12 489 871 \$	12 481 875 \$	1,67
7 500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,70 %, 2 avr. 2030	7 493 700	7 543 350	1,01
9 850 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,78 %, 18 juin 2032	9 848 227	9 857 585	1,32
5 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,90 %, 20 juin 2031	4 996 400	5 048 850	0,68
16 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 7 avr. 2032	16 143 920	16 133 920	2,16
5 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,90 %, 12 juin 2034	5 165 050	5 168 300	0,69
4 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20 janv. 2033	4 182 880	4 118 640	0,55
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 6,987 %, 28 juill. 2084	1 000 000	1 054 700	0,14
10 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,15 %, 28 juill. 2082	10 345 000	10 313 800	1,38
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,365 %	1 000 000	1 041 540	0,14
6 000 000	Canadian Natural Resources Ltd., 3,30 %, 8 déc. 2028	5 993 220	5 987 580	0,80
3 500 000	Canadian Natural Resources Ltd., 4,55 %, 8 févr. 2036	3 489 500	3 539 760	0,47
3 750 000	Capital Power Corp. 4,231 %, 14 janv. 2033	3 749 625	3 746 963	0,50
27 589 000	Capital Power Corp. 5,378 %, 25 janv. 2027	28 049 221	27 960 624	3,75
1 500 000	Capital Power Corp. 8,125 %, 5 juin 2054	1 500 000	1 719 390	0,23
3 500 000	Central 1 Credit Union, 3,06588 %, 20 août 2027	3 500 000	3 504 865	0,47
2 900 000	CES Energy Solutions Corp., 5,625 %, 15 juin 2033	2 910 000	2 919 285	0,39
4 500 000	Chartwell, résidences pour retraités, 3,65 %, 6 mai 2028	4 493 115	4 516 290	0,61
6 250 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,40 %, 5 nov. 2029	6 265 147	6 355 313	0,85
4 500 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,50 %, 6 mars 2032	4 499 460	4 549 635	0,61
22 675 000	Chartwell, résidences pour retraités, 6 %, 8 déc. 2026	23 138 747	22 973 403	3,08
16 700 000	Citigroup Inc., 5,07 %, 29 avr. 2028	16 948 434	16 976 385	2,28
1 000 000	CNH Capital Canada Receivables Trust II, 3,492 %, 15 déc. 2032	826 108	828 720	0,11
2 000 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd. 3,75 %, 5 juin 2029	2 000 000	2 004 220	0,27
10 000 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd. 4 %, 11 avr. 2028	10 044 400	10 091 000	1,35
18 413 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd. 4,80 %, 25 mars 2027	18 681 815	18 642 978	2,50
5 000 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd. 5,50 %, 11 août 2026	5 101 000	5 015 900	0,67
1 000 000	Coastal GasLink Pipeline LP, 4,418 %, 30 sept. 2037	999 970	1 003 140	0,13
2 500 000	Coastal GasLink Pipeline LP, 4,868 %, 30 juin 2045	2 499 925	2 493 450	0,33
2 000 000	Cogeco Communications Inc., 2,991 %, 22 sept. 2031	1 696 664	1 912 840	0,26
10 000 000	Crédit Agricole SA, 4,186 %, 15 oct. 2035	10 029 000	10 003 500	1,34
6 780 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,133 %, 12 août 2031	6 556 822	6 488 121	0,87
1 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,211 %, 9 oct. 2030	1 001 885	974 620	0,13
22 295 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,677 %, 26 août 2026	22 416 434	22 298 121	2,99
4 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,732 %, 15 janv. 2032	3 999 160	4 101 320	0,55
6 300 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,139 %, 29 mars 2030	6 316 042	6 565 104	0,88
2 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,244 %, 28 sept. 2029	2 001 405	2 084 220	0,28
1 900 000	CT Real Estate Investment Trust, 4,357 %, 5 déc. 2031	1 900 000	1 922 857	0,26
10 000 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 7 déc. 2026	9 950 600	9 985 800	1,34
21 551 000	Dream Summit Industrial LP, 2,25 %, 12 janv. 2027	21 391 742	21 472 123	2,88
10 500 000	Dream Summit Industrial LP, 3,466325 %, 4 mars 2028	10 557 930	10 548 300	1,41
700 000	Enbridge Inc., 3,10 %, 21 sept. 2033	567 364	664 020	0,09
29 000 000	Enbridge Inc. 3,158506 %, 25 févr. 2028	29 042 350	29 056 260	3,89
5 000 000	Enbridge Inc. 3,55 %, 25 févr. 2028	5 020 050	5 018 400	0,67

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe canadiens (suite)			
5 000 000	Enbridge Inc. 3,90 %, 25 févr. 2030	5 047 200 \$	5 045 700 \$	0,68
1 000 000	Enbridge Inc., 4,90 %, 26 mai 2028	999 870	1 026 830	0,14
7 000 000	Enbridge Inc., 5,70 %, 9 nov. 2027	7 245 210	7 215 250	0,97
2 000 000	Enbridge Inc., 6,05 %, 12 févr. 2029	2 117 100	2 116 560	0,28
4 700 000	Equinix Canada Financing Ltd. 4 %, 15 nov. 2032	4 644 493	4 647 219	0,62
11 250 000	Banque Équitable, 3,185 %, 3 août 2027	11 250 000	11 258 100	1,51
1 500 000	Banque Équitable, 3,87 %, 12 avr. 2029	1 499 685	1 502 055	0,20
5 000 000	Banque Équitable, 3,92 %, 24 sept. 2026	5 000 000	5 011 400	0,67
13 750 000	Banque Équitable, 5,16 %, 11 janv. 2027	14 041 875	13 900 425	1,86
4 450 000	Exchange Income Corp. 4,324 %, 13 mars 2031	4 420 295	4 465 664	0,60
3 350 000	Extendicare Inc., 4,345 %, 14 avr. 2031	3 350 000	3 386 113	0,45
10 975 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 3,714 %, 16 juill. 2031	10 975 000	10 982 134	1,47
10 750 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 4,264 %, 24 janv. 2035	10 750 000	10 913 078	1,46
17 500 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19 mai 2027	17 717 800	17 722 600	2,38
4 500 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23 août 2032	4 524 267	4 590 450	0,62
8 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,279 %, 15 mai 2034	8 000 000	8 348 560	1,12
2 500 000	First Capital Real Estate Investment Trust, 4,461 %, 15 févr. 2034	2 499 550	2 510 950	0,34
3 000 000	First Capital Real Estate Investment Trust, 4,832 %, 13 juin 2033	3 000 000	3 094 530	0,41
2 497 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 4,398 %, 9 avr. 2029	2 497 000	2 513 580	0,34
9 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 4,613 %, 13 sept. 2027	9 029 000	9 105 300	1,22
1 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 4,819 %, 11 sept. 2028	1 000 000	1 018 370	0,14
2 497 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 4,916 %, 9 janv. 2031	2 497 000	2 537 576	0,34
4 500 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,242 %, 23 mai 2028	4 620 180	4 609 035	0,62
4 500 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,441 %, 9 févr. 2029	4 580 185	4 647 150	0,62
5 562 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,581 %, 22 févr. 2027	5 655 533	5 643 428	0,76
8 500 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10 nov. 2026	8 704 375	8 593 330	1,15
3 300 000	Fortis Inc., 4,09 %, 26 mars 2032	3 300 000	3 340 161	0,45
3 000 000	Fortis Inc., 4,171 %, 9 sept. 2031	3 000 000	3 062 550	0,41
11 500 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 3,15 %, 8 févr. 2027	11 528 405	11 514 030	1,54
3 500 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 4,45 %, 25 févr. 2030	3 577 245	3 583 790	0,48
1 516 000	George Weston Ltd. 6,69 %, 1 ^{er} mars 2033	1 707 259	1 696 480	0,23
1 142 000	George Weston Ltd. 7,10 %, 5 févr. 2032	1 301 149	1 289 524	0,17
1 500 000	Gibson Energy Inc., 2,85 %, 14 juill. 2027	1 361 985	1 495 875	0,20
5 000 000	Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17 sept. 2029	4 823 956	5 001 350	0,67
7 000 000	Gibson Energy Inc., 4,45 %, 12 nov. 2031	7 118 972	7 148 890	0,96
5 000 000	Gibson Energy Inc., 4,45 %, 20 août 2032	5 062 548	5 081 750	0,68
400 000	Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22 déc. 2080	400 000	405 448	0,05
6 750 000	Les Vêtements de Sport Gildan inc., 3,582374 %, 13 mars 2028	6 750 000	6 785 438	0,91
14 000 000	Société en commandite Holding FPI Granite, 3,053471 %, 11 déc. 2026	14 009 700	14 007 420	1,88

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
4 500 000	Honda Canada Finance Inc., 3,096532 %, 4 juin 2027	4 500 000 \$	4 507 830 \$	0,60
2 450 000	Honda Canada Finance Inc., 3,547 %, 25 févr. 2031	2 450 000	2 424 912	0,33
1 900 000	Hyundai Capital Canada Inc., 3,722 %, 14 mai 2029	1 900 000	1 911 457	0,26
3 000 000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,489 %, 26 juill. 2027	3 000 000	3 044 970	0,41
6 300 000	iA Société financière inc., 4,158 %, 26 mai 2036	6 304 437	6 355 377	0,85
1 500 000	Inter Pipeline Ltd., 6,59 %, 9 févr. 2034	1 499 415	1 701 405	0,23
1 400 000	Keyera Corp., 3,942 %, 15 juill. 2031	1 399 958	1 403 514	0,19
2 150 000	Keyera Corp., 4,204 %, 15 avr. 2033	2 151 373	2 155 719	0,29
6 000 000	Keyera Corp., 6,875 %, 13 juin 2079	6 375 000	6 380 400	0,86
5 000 000	Banque Manuvie du Canada, 2,966095 %, 21 août 2028	5 000 000	5 004 850	0,67
5 700 000	Banque Manuvie du Canada, 2,996204 %, 27 août 2027	5 700 000	5 713 110	0,77
1 500 000	Banque Manuvie du Canada, 3,689 %, 19 août 2030	1 500 000	1 505 010	0,20
5 850 000	Banque Manuvie du Canada, 3,951 %, 20 mai 2031	5 850 000	5 910 957	0,79
3 500 000	Société Financière Manuvie, 3,983 %, 23 mai 2035	3 500 000	3 526 390	0,47
3 500 000	Société Financière Manuvie, 4,064 %, 6 déc. 2034	3 500 000	3 540 460	0,47
1 000 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	1 000 000	1 028 550	0,14
2 500 000	Mercedes-Benz Finance Canada Inc., 3,50 %, 22 juin 2029	2 497 100	2 498 900	0,33
2 500 000	Mercedes-Benz Finance Canada Inc., 3,75 %, 23 juin 2031	2 494 575	2 499 025	0,33
10 000 000	Mondelez International Inc., 4,625 %, 3 juill. 2031	10 345 100	10 366 300	1,39
2 400 000	Morguard Corp. 4,307 %, 18 juin 2029	2 400 000	2 413 344	0,32
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 3,308 %, 15 août 2028	3 999 720	4 007 080	0,54
5 000 000	Banque Nationale du Canada, 3,522 %, 17 juill. 2029	5 000 000	5 018 050	0,67
2 475 000	Banque Nationale du Canada, 3,542 %, 13 janv. 2031	2 475 000	2 472 055	0,33
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 3,637 %, 7 oct. 2027	4 024 480	4 009 160	0,54
4 850 000	Banque Nationale du Canada, 3,682 %, 23 juin 2031	4 850 000	4 857 275	0,65
8 225 000	Banque Nationale du Canada, 4,333 %, 15 août 2035	8 425 685	8 360 959	1,12
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16 août 2032	3 945 965	4 097 720	0,55
1 900 000	Banque Nationale du Canada, 6,067 %, 16 août 2086	1 900 000	1 913 851	0,26
246 000	NOVA Gas Transmission Ltd., 6,30 %, 27 mai 2030	316 110	264 580	0,04
2 500 000	Noverco Inc., 4,568 %, 28 janv. 2035	2 500 000	2 554 625	0,34
7 400 000	Oxford Properties Group Trust, 3,938 %, 20 avr. 2031	7 412 450	7 445 658	1,00
2 500 000	Oxford Properties Group Trust, 4,386 %, 4 juin 2032	2 500 000	2 555 450	0,34
14 296 000	Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11 août 2026	14 319 739	14 307 723	1,92
3 100 000	Pembina Pipeline Corp., 4,24 %, 15 juin 2027	3 004 971	3 125 544	0,42
5 000 000	Pembina Pipeline Corp., 5,02 %, 12 janv. 2032	5 176 200	5 258 350	0,70
4 000 000	Pembina Pipeline Corp., 5,22 %, 28 juin 2033	3 998 280	4 254 080	0,57
500 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,727 %, 30 mars 2027	467 926	505 335	0,07
3 000 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,998 %, 15 mars 2030	2 999 790	3 118 650	0,42
1 000 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 6,374 %, 30 juin 2029	999 880	1 073 360	0,14
3 500 000	Prologis LP, 3,60 %, 15 févr. 2032	3 489 570	3 437 945	0,46
4 850 000	Prologis LP, 4,25 %, 15 mai 2034	4 823 083	4 853 880	0,65
5 000 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 ^{er} août 2028	4 551 447	4 924 250	0,66
2 500 000	Reliance LP, 2,68 %, 1 ^{er} déc. 2027	2 280 383	2 481 325	0,33
2 400 000	Reliance LP, 4,149 %, 18 avr. 2033	2 399 880	2 388 000	0,32
9 500 000	Reliance LP, 4,39 %, 16 avr. 2032	9 586 375	9 659 220	1,29
12 021 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 2,361 %, 10 mars 2027	11 947 912	11 970 271	1,60

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens (suite)				
11 000 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 3,116095 %, 1 ^{er} mars 2027	11 007 250 \$	11 012 430 \$	1,48
2 000 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 4,004 %, 1 ^{er} mars 2028	2 000 000	2 019 680	0,27
2 500 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 4,417 %, 1 ^{er} oct. 2032	2 500 000	2 513 550	0,34
159 000	Rogers Communications Inc., 3,25 %, 1 ^{er} mai 2029	154 162	158 030	0,02
23 967 000	Rogers Communications Inc., 3,65 %, 31 mars 2027	23 606 606	24 052 562	3,22
2 901 000	Rogers Communications Inc., 3,80 %, 1 ^{er} mars 2027	2 910 515	2 911 037	0,39
18 880 000	Rogers Communications Inc., 5 %, 17 déc. 2081	18 920 394	18 991 014	2,55
11 750 000	Rogers Communications Inc., 5,65 %, 21 sept. 2026	11 928 353	11 820 383	1,58
19 800 000	Banque Royale du Canada, 2,94 %, 3 mai 2032	19 751 382	19 776 042	2,65
5 000 000	Banque Royale du Canada, 3,572 %, 9 déc. 2031	5 000 000	4 986 350	0,67
3 500 000	Banque Royale du Canada, 3,985 %, 22 juill. 2031	3 500 000	3 548 895	0,48
7 300 000	Banque Royale du Canada, 4,14 %, 5 mai 2036	7 299 927	7 349 202	0,99
4 500 000	Banque Royale du Canada, 4,279 %, 4 févr. 2035	4 499 955	4 575 060	0,61
5 000 000	Banque Royale du Canada, 4,371 %, 1 ^{er} mai 2037	5 000 000	5 047 550	0,68
1 500 000	Banque Royale du Canada, 6,698 %	1 500 000	1 586 430	0,21
1 300 000	Banque Royale du Canada, 7,408 %	1 300 000	1 396 369	0,19
11 780 000	Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31 mars 2027	11 755 081	11 758 443	1,58
10 000 000	Sienna Senior Living Inc., 3,524 %, 18 déc. 2028	10 029 800	9 997 700	1,34
4 000 000	Sienna Senior Living Inc., 4,112 %, 21 août 2030	4 000 000	4 033 480	0,54
4 500 000	Sienna Senior Living Inc., 4,436 %, 17 oct. 2029	4 509 266	4 593 870	0,62
3 500 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 3,599 %, 12 juin 2029	3 499 895	3 480 715	0,47
2 500 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 4,318 %, 12 juin 2032	2 499 900	2 494 875	0,33
3 000 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 5,162 %, 1 ^{er} août 2030	3 000 054	3 124 320	0,42
5 000 000	Sobeys Inc., 3,10 %, 30 oct. 2028	5 000 000	4 969 000	0,67
5 000 000	South Bow Canadian Infrastructure Holdings Ltd., 4,323 %, 1 ^{er} févr. 2030	5 082 650	5 096 900	0,68
3 000 000	Stella-Jones Inc., 4,312 %, 1 ^{er} oct. 2031	3 019 950	3 046 200	0,41
5 000 000	Financière Sun Life inc., 4,21 %, 22 juin 2038	4 999 650	5 010 200	0,67
1 000 000	Suncor Énergie inc., 5,40 %, 17 nov. 2026	1 026 284	1 009 650	0,14
1 125 000	TELUS Corp. 2,75 %, 8 juill. 2026	1 056 161	1 125 135	0,15
1 500 000	TELUS Corp. 4,65 %, 13 août 2031	1 498 665	1 552 005	0,21
7 300 000	TELUS Corp. 4,95 %, 18 févr. 2031	7 436 391	7 645 655	1,02
9 500 000	TELUS Corp. 5 %, 13 sept. 2029	9 893 120	9 893 585	1,33
3 000 000	TELUS Corp. 5,25 %, 15 nov. 2032	2 922 000	3 186 540	0,43
3 500 000	TELUS Corp. 6,25 %, 21 juill. 2055	3 528 080	3 627 680	0,49
12 500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 8 mars 2027	12 495 625	12 503 625	1,68
12 400 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,9965 %, 10 mars 2029	12 400 000	12 397 272	1,66
7 350 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,575 %, 1 ^{er} mai 2030	7 350 000	7 367 861	0,99
3 250 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,616 %, 30 janv. 2032	3 250 000	3 240 510	0,43
5 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,807 %, 15 nov. 2028	5 053 650	5 038 650	0,68
38 500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 3 mai 2032	38 472 230	38 762 955	5,20
12 350 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,085 %, 1 ^{er} mai 2034	12 350 000	12 426 817	1,67

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	Titres à revenu fixe canadiens (suite)			
5 800 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27 juill. 2082	5 962 500 \$	5 977 770 \$	0,80
7 000 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,85 %, 10 nov. 2032	7 662 830	7 656 600	1,03
3 850 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 4,221 %, 26 mai 2036	3 850 000	3 891 811	0,52
17 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13 janv. 2033	17 595 530	17 537 030	2,35
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26 janv. 2032	4 998 700	5 002 300	0,67
20 900 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,60 %, 31 oct. 2081	20 838 799	20 695 807	2,77
10 800 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,842 %, 29 mai 2031	10 812 837	10 892 880	1,46
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,002 %, 31 oct. 2030	5 000 000	5 071 050	0,68
3 350 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,208 %, 16 juin 2036	3 349 766	3 380 653	0,45
3 250 000	La Banque Toronto-Dominion, 5,918 %, 31 juill. 2086	3 250 000	3 267 030	0,44
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31 oct. 2082	5 222 500	5 205 600	0,70
5 000 000	Tourmaline Oil Corp. 3,934 %, 16 mars 2031	5 017 000	5 040 050	0,68
3 300 000	Tourmaline Oil Corp. 4,856 %, 30 mai 2027	3 354 087	3 354 582	0,45
12 000 000	Toyota Credit Canada Inc., 2,9863 %, 20 nov. 2028	12 000 000	12 012 000	1,61
2 000 000	TransAlta Corp., 5,625 %, 24 mars 2032	1 999 692	2 061 380	0,28
7 500 000	TransAlta Corp., 7,30 %, 22 oct. 2029	8 165 000	8 139 375	1,09
3 350 000	TransCanada PipeLines Ltd. 4,609 %, 24 juin 2036	3 350 000	3 380 753	0,45
5 000 000	TransCanada PipeLines Ltd. 5,33 %, 12 mai 2032	5 381 650	5 348 100	0,72
500 000	TransCanada PipeLines Ltd. 5,357 %, 24 juin 2056	500 000	508 185	0,07
4 700 000	TransCanada PipeLines Ltd. 5,65 %, 20 juin 2029	5 063 592	4 967 477	0,67
688 000	TransCanada PipeLines Ltd. 6,89 %, 7 août 2028	754 440	732 933	0,10
7 495 000	TransCanada PipeLines Ltd. 7,31 %, 15 janv. 2027	7 750 205	7 661 839	1,03
9 900 000	TransCanada Trust, 4,65 %, 18 mai 2077	9 706 385	9 974 448	1,34
10 800 000	Transcontinental Inc., 2,28 %, 13 juill. 2026	10 788 669	10 799 244	1,45
4 000 000	TriSummit Utilities Inc., 3,71 %, 14 févr. 2031	3 999 600	3 982 880	0,53
2 000 000	TriSummit Utilities Inc., 4,40 %, 14 nov. 2035	1 999 040	1 995 680	0,27
1 000 000	TriSummit Utilities Inc., 4,48 %, 24 avr. 2032	999 580	1 022 610	0,14
2 700 000	Ventas Canada Finance Ltd., 5,10 %, 5 mars 2029	2 697 759	2 803 302	0,38
500 000	Vidéotron Ltée 3,125 %, 15 janv. 2031	502 813	486 050	0,07
3 000 000	Vidéotron Ltée 3,625 %, 15 juin 2028	2 918 271	3 000 240	0,40
12 000 000	Vidéotron Ltée 3,95 %, 15 oct. 2032	11 876 670	11 888 160	1,59
30 369 000	Vidéotron Ltée 4,50 %, 15 janv. 2030	30 677 420	30 683 015	4,11
15 000 000	Vidéotron Ltée 4,65 %, 15 juill. 2029	15 238 206	15 472 050	2,07
577 000	Vital Infrastructure Property Trust, 6,25 %, 31 août 2027	571 487	586 988	0,08
10 000 000	VW Credit Canada Inc., 3,265882 %, 20 nov. 2028	10 000 000	10 038 500	1,35
5 000 000	VW Credit Canada Inc., 3,365776 %, 19 févr. 2027	5 000 000	5 016 650	0,67
2 500 000	VW Credit Canada Inc., 3,81 %, 19 nov. 2030	2 499 200	2 498 700	0,33
20 000 000	Wells Fargo & Co., 5,083 %, 26 avr. 2028	20 493 500	20 329 600	2,72
5 000 000	Wolf Midstream Canada LP, 5,95 %, 18 juill. 2033	5 126 250	5 119 600	0,69
2 000 000	Wolf Midstream Canada LP, 6,40 %, 18 juill. 2029	2 052 500	2 070 180	0,28
2 500 000	Groupe WSP Global Inc., 4,003 %, 22 janv. 2032	2 500 000	2 498 925	0,33
2 475 000	Groupe WSP Global Inc., 4,586 %, 22 janv. 2036	2 475 000	2 476 955	0,33
		1 513 542 414	1 521 171 407	203,92

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres du marché monétaire canadien				
7 500 000	Enbridge Inc. PC, 6 juill. 2026	7 496 619 \$	7 496 619 \$	1,00
4 000 000	Enbridge Inc. PC, 27 juill. 2026	3 991 886	3 991 886	0,54
7 500 000	Enbridge Inc. PC, 28 juill. 2026	7 484 250	7 484 250	1,00
7 500 000	Enbridge Inc. PC, 5 août 2026	7 479 786	7 479 786	1,00
7 500 000	Enbridge Inc. PC, 30 juill. 2026	7 483 125	7 483 125	1,00
9 000 000	Nova Scotia Power Inc. PC, 3 juill. 2026	8 997 997	8 997 997	1,21
2 000 000	Nova Scotia Power Inc. PC, 15 juill. 2026	1 997 774	1 997 774	0,27
7 500 000	Nova Scotia Power Inc. PC, 29 juill. 2026	7 483 863	7 483 863	1,00
3 000 000	Nova Scotia Power Inc. PC, 16 juill. 2026	2 996 439	2 996 439	0,40
		55 411 739	55 411 739	7,42
Actions privilégiées canadiennes				
10 000	Enbridge Inc., actions privilégiées, 4,376 %	156 200	234 900	0,03
8 500	Enbridge Inc., actions privilégiées, 4,40 %	117 283	202 130	0,03
10 000	Power Financial Corp., actions privilégiées, 4,50 %	250 000	205 700	0,03
		523 483	642 730	0,09
Titres à revenu fixe américains				
5 000 000	Banque de Montréal, 4,439 %, 14 janv. 2032	6 804 918	6 979 627	0,94
1 000 000	Banque de Montréal, 5,298 %, 2 juin 2037	1 380 000	1 422 602	0,19
3 000 000	Enbridge Inc., 5,50 %, 15 juill. 2077	4 209 300	4 263 844	0,57
1 000 000	Les Vêtements de Sport Gildan inc., 4,70 %, 7 oct. 2030	1 383 445	1 394 178	0,19
5 000 000	Morgan Stanley, 2,239 %, 21 juill. 2032	6 138 728	6 231 805	0,84
2 000 000	Morgan Stanley, 4,133 %, 18 oct. 2029	2 809 600	2 802 334	0,38
2 000 000	Morgan Stanley, 4,238 %, 9 janv. 2030	2 779 800	2 803 811	0,38
2 000 000	Morgan Stanley, 4,356 %, 22 oct. 2031	2 809 600	2 778 867	0,37
3 000 000	Morgan Stanley, 5,449 %, 20 juill. 2029	4 094 892	4 318 732	0,58
1 000 000	Morgan Stanley Bank NA, 4,952 %, 14 janv. 2028	1 347 300	1 424 151	0,19
3 000 000	MSCI Inc., 4 %, 15 nov. 2029	4 014 119	4 128 072	0,55
5 000 000	Banque Nationale du Canada, 4,928 %, 4 juin 2032	6 900 000	7 089 644	0,95
500 000	Oracle Corp., 4,95 %, 4 févr. 2031	682 914	695 811	0,09
1 000 000	Orange SA, 4 %, 13 janv. 2029	1 378 521	1 402 119	0,19
250 000	Orange SA, 4,25 %, 13 janv. 2031	342 506	346 492	0,05
1 000 000	Performance Food Group Inc., 4,25 %, 1 ^{er} août 2029	1 245 650	1 378 695	0,18
3 000 000	South Bow USA Infrastructure Holdings LLC, 5,026 %, 1 ^{er} oct. 2029	4 208 136	4 276 671	0,57
3 000 000	South Bow USA Infrastructure Holdings LLC, 5,584 %, 1 ^{er} oct. 2034	4 121 835	4 246 286	0,57

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe américains (suite)				
2 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,904 %, 5 juin 2032	2 774 621 \$	2 834 352 \$	0,38
2 000 000	The Goldman Sachs Group Inc., 4,148 %, 21 janv. 2029	2 779 800	2 817 107	0,38
500 000	The Goldman Sachs Group Inc., 4,516 %, 21 janv. 2032	694 950	696 926	0,09
1 900 000	Billet/obligation du Trésor américain, 4,125 %, 31 mai 2031	2 693 807	2 689 558	0,36
		<u>65 594 442</u>	<u>67 021 684</u>	<u>8,99</u>
Total des placements détenus		1 636 063 448	1 645 297 560	220,56
Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe canadiens				
(31 150 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 ^{er} déc. 2030	(27 827 671)	(27 983 603)	(3,75)
(9 745 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} juin 2030	(9 120 340)	(9 133 306)	(1,22)
(2 252 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 ^{er} mars 2027	(2 229 030)	(2 234 479)	(0,30)
(25 610 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} déc. 2031	(23 463 942)	(23 611 908)	(3,16)
(46 540 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 ^{er} juin 2031	(43 066 824)	(43 302 212)	(5,80)
(15 976 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	(15 054 531)	(15 756 330)	(2,11)
(21 744 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2032	(20 392 186)	(20 443 056)	(2,74)
(42 145 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 ^{er} déc. 2032	(40 383 026)	(40 568 356)	(5,44)
(17 337 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} juin 2033	(16 729 354)	(16 884 158)	(2,26)
(17 322 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} mars 2030	(17 248 658)	(17 206 809)	(2,31)
(40 252 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} mars 2031	(39 547 100)	(39 785 077)	(5,33)
(80 911 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2027	(80 918 208)	(81 052 594)	(10,86)
(15 287 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 ^{er} sept. 2030	(15 196 565)	(15 143 914)	(2,03)
(5 201 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} déc. 2033	(5 221 422)	(5 215 823)	(0,70)
(12 556 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} déc. 2035	(12 345 388)	(12 456 305)	(1,67)
(2 215 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} juin 2035	(2 177 117)	(2 205 099)	(0,30)
(10 235 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} juin 2036	(10 013 979)	(10 121 494)	(1,36)
(55 000 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} nov. 2026	(55 177 700)	(55 170 500)	(7,39)
(22 408 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 ^{er} sept. 2028	(22 781 479)	(22 623 789)	(3,03)
(7 730 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} déc. 2057	(7 192 835)	(7 333 760)	(0,98)
(17 951 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} mars 2028	(18 178 619)	(18 176 285)	(2,44)
(54 651 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 ^{er} sept. 2029	(55 995 371)	(55 629 253)	(7,46)
(9 820 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 ^{er} août 2026	(9 982 363)	(9 834 828)	(1,32)
(32 424 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 ^{er} mars 2029	(33 375 440)	(33 374 023)	(4,47)
		<u>(583 619 148)</u>	<u>(585 246 961)</u>	<u>(78,43)</u>

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements vendus à découvert (suite)	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Titres à revenu fixe américains				
(5 000 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 3,875 %, 30 avr. 2031	(6 816 715) \$	(7 001 502) \$	(0,94)
(2 500 000)	Billet/obligation du Trésor américain, 4,125 %, 15 févr. 2036	(3 371 532)	(3 466 091)	(0,46)
		(10 188 247)	(10 467 593)	(1,40)
Total des placements vendus à découvert		(593 807 395)	(595 714 554)	(79,83)
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille		(2 921)	—	—
Placements détenus, montant net		1 042 253 132 \$	1 049 583 006	140,73
Perte latente, contrats de change à terme (tableau 1)			(3 338 913)	(0,45)
Profit latent, contrats à terme standardisés (tableau 2)			2 179 062	0,29
Autres passifs, montant net			(302 345 291)	(40,57)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			746 077 864 \$	100,00
Parts rachetables				

Tableau 1 — Contrats de change à terme

Date de règlement	Devise vendue	Devise achetée	Cours de change à terme	Prix du contrat	Juste valeur	Gain latent (perte latente)
31 juillet 2026	USD	CAD	1,418728	(72 577 159) \$	(76 111 355) \$	(3 534 196) \$
31 juillet 2026	CAD	USD	1,418728	3 466 958	3 551 578	84 620
31 juillet 2026	CAD	USD	1,418728	8 363 046	8 473 709	110 663
Passif dérivé						(3 338 913)
Total de la perte latente sur les contrats de change à terme						(3 338 913) \$

Tableau 2 – Contrats à terme standardisés

Contrats à terme standardisés	Règlement Date	Position	Nombre de contrats	Prix du contrat	Montant notionnel	Gain latent (perte latente)
Contrats à terme sur obligations canadiennes à 2 ans	Septembre 2026	Acheteur	2 444 \$	105,31 \$	256 827 740	549 900 \$
Contrats à terme sur obligations canadiennes à 5 ans	Septembre 2026	Acheteur	1 950	113,10	220 545 000	1 656 960
Billet du trésor américain à 2 ans (CBT)	Septembre 2026	Acheteur	400	103,07	82 453 125	39 898
Billet du trésor américain à 5 ans (CBT)	Septembre 2026	Acheteur	150	107,05	16 057 031	129 843
Billet du trésor américain à 10 ans (CBT)	Septembre 2026	Vendeur	(100)	109,89	(10 989 063)	(197 539)
Total du profit latent sur les contrats à terme standardisés						2 179 062 \$

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

Le Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternative constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie principale datée du 20 août 2019, qui peut être modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer des activités le 9 décembre 2019. Le siège social du Fonds est situé au 161 Bay Street, Suite 1230, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

Algonquin Capital Corporation agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le fiduciaire est une société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le fiduciaire agit également à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire ») du Fonds. Le gestionnaire est chargé de la gestion du Fonds. Valeurs mobilières TD Inc. (« VMTDI ») agit à titre de courtier principal et de dépositaire (« courtier principal ») du Fonds.

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherchera à atteindre l'objectif de placement du Fonds en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés à des fins de placement ou de couverture. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou d'organismes supranationaux, des titres à taux variable, des fiducies, des obligations et des prêts de sociétés, des fonds négociés en bourse (« FNB »), des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds gère ses positions acheteur et vendeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du marché sur son portefeuille de placements. Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de gagner un revenu supplémentaire. Le Fonds peut également chercher à obtenir une exposition semblable à un placement direct dans des titres à revenu fixe à l'aide de dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds communs de placement soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds communs de placement soient gérés de façon adéquate. Le gestionnaire entend gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

Dispense relative aux placements dans un fonds alternatif :

Pour qu'il puisse réaliser des ventes à découvert de « titres d'État » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense de l'application des dispositions suivantes du Règlement 81-102 :

- i. l'alinéa 2.6.1 1) c) v), qui interdit au Fonds de vendre un titre à découvert si, au moment de la vente à découvert, la valeur marchande globale des titres qu'il a vendus à découvert dépasse 50 % de sa valeur liquidative;
- ii. l'article 2.6.2, qui stipule que le Fonds ne peut pas emprunter de fonds ni vendre de titres à découvert dans le cas où, par suite d'une telle opération, la valeur marchande globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par le Fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

1. Mode de présentation :

a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et la Norme comptable internationale 34, Information financière intermédiaire (collectivement, les « normes comptables IFRS »). Le fiduciaire a approuvé la publication des présents états financiers intermédiaires le 25 août 2026.

b) Base d'évaluation :

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères :

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et le revenu connexe, ainsi que les autres actifs et passifs monétaires, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

1. Mode de présentation (suite) :

c) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères : (suite)

La juste valeur des placements libellés en monnaies étrangères a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de la période. Les profits et les pertes de change réalisés à la vente de placements sont inclus au poste « Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion » dans les états du résultat global. Les profits de change latents sur les actifs détenus par le Fonds et les passifs du Fonds sont inclus au poste « Variation nette de la moins-value latente des placements » dans les états du résultat global.

2. Informations sur les méthodes comptables significatives :

Les paragraphes suivants résument les méthodes comptables significatives du Fonds :

a) Instruments financiers :

i) Classement :

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers et de passifs financiers à la JVRN.

Les placements du Fonds sont gérés et leur performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont évalués au coût amorti et sont classés comme évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées au prix de rachat et sont considérées comme un montant résiduel.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

ii) Comptabilisation et évaluation initiale :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À compter de cette date, les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts d'opérations sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

iii) Évaluation des placements :

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré comme actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

La juste valeur des swaps sur défaillance de crédit est déterminée selon les cours disponibles auprès de services d'évaluation indépendants (par exemple, Bloomberg, CanDeal), et la juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme cotés à la date de présentation de l'information financière, tels qu'ils sont obtenus auprès d'une source indépendante. Les contrats à terme standardisés sont évalués sur la base de la différence entre le prix du contrat à la date de l'opération et le prix de règlement à la date d'évaluation.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables) est fondée sur le cours de clôture des marchés. Le Fonds utilise soit le dernier cours, soit les cours fournis par des services d'évaluation indépendants pour les actifs et passifs financiers lorsque ces cours s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le dernier cours ou le cours fourni ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause de cet actif financier ou de ce passif financier.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

b) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille.

c) Coûts d'opérations :

Les commissions et autres coûts d'opérations sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires et aux conseillers, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille sont comptabilisés à titre de charges aux états du résultat global.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

d) Autres actifs et passifs financiers :

Les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir du courtier et les intérêts et dividendes à recevoir sont classés et évalués au coût amorti. Le montant à payer au courtier, les créiteurs et charges à payer, les intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les 12 mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

e) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série de parts donnée est établi en calculant la valeur de sa quote-part dans les actifs et les passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série. Les produits, les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis proportionnellement entre les séries selon l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif de chaque série.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré du porteur à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminuée de la valeur liquidative par part à la date du rachat.

Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Étant donné les séries de parts actuellement émises, et puisque les différentes séries ne possèdent pas des caractéristiques identiques, les parts rachetables sont classées dans les passifs financiers.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de la période.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

- f) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, est fondée sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de la période.

- g) Transactions de placement et comptabilisation des produits :

Les produits d'intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent l'intérêt au taux nominal reçu par le Fonds et ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

Le profit réalisé (la perte réalisée) sur la vente de placements compte tenu des écarts de conversion et la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro.

- h) Impôt sur le revenu :

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, qui est payé ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le revenu net qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu pour éviter d'être assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds ne disposait d'aucun solde au titre des reports de pertes en capital et de pertes autres qu'en capital.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

i) Compensation d'instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers peuvent être compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou des accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

j) Intérêts et frais d'emprunt :

Le Fonds prend des positions acheteur et vendeur et engage des charges d'intérêts et des frais d'emprunt qui sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements du Fonds en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celui-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges courantes.

k) Souscriptions à recevoir et rachats à payer

Les souscriptions à recevoir correspondent aux montants à recevoir au titre des parts du Fonds pour lesquelles des demandes de souscription ont été reçues et des parts ont été émises avant la fin de la période, mais pour lesquelles la contrepartie n'avait pas été reçue par le Fonds à la clôture de la période.

Les rachats à payer correspondent à des montants à payer pour des parts du Fonds dont les demandes de rachat ont été reçues avant la fin de la période, mais qui n'avaient pas été payés à la fin de la période.

l) Association avec des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle, par exemple dans le cas où les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et où les activités principales sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le gestionnaire du Fonds a établi que ses investissements dans d'autres fonds d'investissement et dans des fonds négociés en bourse sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

m) Classement des parts rachetables émises par le Fonds

L'IAS 32, Instruments financiers – Présentation, exige que les instruments remboursables au gré du porteur soient présentés comme un passif plutôt que comme un actif net dans l'état de la situation financière du Fonds, à moins que certaines conditions ne soient remplies. Les parts rachetables de la Fiducie ne satisfont pas aux critères de la norme IAS 32 pour être classées dans les capitaux propres en raison de la présence de multiples séries dotées de droits différents; en conséquence, elles ont été classées dans les passifs financiers.

n) Modifications futures des méthodes comptables

États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18) :

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1 *Présentation des états financiers*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette nouvelle norme introduit les nouvelles exigences clés suivantes.

- Les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges en cinq catégories dans les états du résultat global, à savoir les catégories exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôt sur le résultat. Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini intitulé « résultat d'exploitation ». La présentation du bénéfice net des entités ne changera pas.
- Les mesures de la performance définies par la direction font l'objet d'une note distincte dans les états financiers.
- Des indications plus précises sont fournies sur la façon de regrouper les informations dans les états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ des tableaux des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

Le Fonds est encore en train d'évaluer l'incidence de cette nouvelle norme, en particulier en ce qui concerne la structure des états du résultat global du Fonds, les tableaux des flux de trésorerie et les informations supplémentaires à fournir à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le Fonds évalue également l'incidence de cette nouvelle norme sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, y compris les éléments entrant dans les catégories portant la mention « autres ».

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

- o) Modifications des normes comptables entrant en vigueur au cours de la période considérée

Modifications du classement et de l'évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7) :

L'IASB a publié des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 en mai 2024. Ces modifications concernent le classement des actifs financiers et la comptabilisation du règlement au moyen d'un système de paiement électronique dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de classement et d'évaluation de l'IFRS 9. L'incidence de ces modifications peut inclure notamment une modification du calendrier de comptabilisation et de décomptabilisation des instruments financiers dans certaines situations où le règlement d'un instrument financier avec un autre prend plus d'une journée. De même, un changement peut être nécessaire pour les entités qui décomptabilisent à la fois les comptes fournisseurs et la trésorerie à la date d'émission du paiement même si le créancier n'a pas encore reçu la trésorerie. Toutefois, un choix de méthode comptable permet de décomptabiliser certains passifs financiers qui sont réglés au moyen d'un système de paiement électronique, pourvu que certains critères soient remplis.

Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2026. La direction a évalué la nouvelle norme et a établi qu'elle n'a aucune incidence sur les états financiers du Fonds.

3. Montant à payer au courtier et à recevoir du courtier :

Le Fonds a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier afin qu'il gère son compte comme celui d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de montants à payer au courtier et à recevoir du courtier. Les instruments financiers ou les positions de trésorerie servent de garantie pour tout montant à payer au courtier ou pour tout titre vendu, mais non encore acheté, ou titre acheté sur marge. Les titres ou les positions de trésorerie servent également de garantie en cas de défaillance éventuelle du Fonds.

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde. Le Fonds atténue ce risque en ayant recours uniquement à des courtiers approuvés, soit des institutions financières solvables.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

4. Estimations et jugements comptables critiques :

La préparation d'états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

a) Évaluation des placements :

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds lors de la préparation des états financiers.

b) Classement et évaluation des placements :

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance en fonction de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision du Fonds de classer ses placements à la JVRN.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

5. Transactions entre parties liées :

a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion du Fonds, qui s'accumulent quotidiennement selon le pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds et sont payables le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les frais de gestion mensuels de chaque série de parts correspondent à i) 1/12^e de 1,45 % de la valeur liquidative globale de la série A pour les parts de série A, ii) 1/12^e de 0,50 % de la valeur liquidative globale de la série F Fondateurs pour les parts de série F Fondateurs, et iii) 1/12^e de 0,95 % de la valeur liquidative globale de la série F pour les parts de série F. Les frais de gestion pour les parts de série I et de série I (\$ US) se négocient avec les porteurs de parts, n'excèdent pas 0,95 % par an et sont payables par les porteurs de parts directement au gestionnaire.

Le gestionnaire pourrait accepter de renoncer à une tranche des frais de gestion qu'il aurait normalement le droit de recevoir; un montant correspondant au montant visé par la renonciation est calculé et porté au crédit du compte du porteur de parts pertinent chaque jour ouvrable et est distribué mensuellement, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds, puis par remboursement de capital. Toutes ces distributions sont automatiquement investies dans des parts supplémentaires de la série pertinente du Fonds.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2026, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 3 821 291 \$ (2 480 607 \$ en 2025). Au 30 juin 2026, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 283 217 \$ (311 075 \$ au 31 décembre 2025).

b) Charges :

Le Fonds est responsable de tous les coûts engagés dans le cadre de l'organisation et des activités courantes du Fonds, notamment les commissions et frais de courtage, les frais associés aux opérations de prêt de titres et les coûts d'opérations connexes, les impôts et taxes, les honoraires d'audit et honoraires juridiques, les frais liés aux activités du comité d'examen indépendant, les droits de garde et de dépôt, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, frais d'administration et coûts des systèmes, les frais liés aux services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports financiers et autres rapports aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus, aux notices annuelles et aux aperçus des fonds. Les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers sont payés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, rembourser une partie ou la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou y renoncer.

Au cours du semestre clos le 30 juin 2026, les dépenses remboursées par le gestionnaire se sont élevées à néant (néant en 2025). Au 30 juin 2026, le remboursement des charges à recevoir du gestionnaire s'élevait à néant (néant au 31 décembre 2025).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

5. Transactions entre parties liées (suite) :

c) Parts détenues par des parties liées :

Au 30 juin 2026, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient, directement ou indirectement, 9 151 parts de série I du Fonds (9 002 parts de série I au 31 décembre 2025) et 2 895 parts de série F du Fonds (2 597 parts de série F au 31 décembre 2025).

6. Parts rachetables du Fonds :

a) Émission de parts :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part d'une série représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série de parts. Chaque part d'une série confère les mêmes droits que les autres parts de la même série à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements reliés au Fonds, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie.

Le Fonds offre présentement des parts des séries suivantes :

Parts de série A : offertes à tous les investisseurs.

Série F Fondateurs : peuvent être achetées jusqu'au moment où la série atteint une valeur liquidative de 50 millions de dollars. Les parts de série F seront offertes pendant cette période aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement.

Parts de série F : offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire engage des frais de placement.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Parts de série I : offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les frais de gestion pour les parts de série I sont payés directement par les porteurs de parts de série I, et non par le Fonds. Les parts de série I sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel.

Parts de série I (\$ US) : offertes au cas par cas aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs qui souhaitent disposer d'une exposition au dollar américain, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les parts de série I (\$ US) sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel. Le cours des parts de série I (\$ US) est calculé et présenté en dollars américains selon le taux de change au moment du calcul de la valeur liquidative. En outre, les coûts et les profits et pertes rattachés aux dérivés utilisés pour couvrir le risque de change des parts de série I (\$ US) incombent en totalité aux parts de série I (\$ US) et se reflètent dans le cours des parts de série I (\$ US).

Les parts de toute série du Fonds peuvent être achetées au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable. Les documents nécessaires et le règlement de la souscription doivent être fournis au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la réception de l'ordre d'achat. Le porteur de parts peut changer une partie ou la totalité des parts d'une série donnée pour des parts d'une autre série du Fonds, dans la mesure où le porteur de parts a le droit de détenir des parts de cette série. L'ordre de changement de série doit être reçu avant 16 h (heure de l'Est) afin qu'il soit traité à la même date.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Le tableau suivant présente les opérations liées aux parts pour les périodes de six mois closes les 30 juin 2026 et 2025 :

	Parts rachetables au début de la période	Parts rachetables émises	Rachats de parts rachetables	Transferts	Réinvestissement des parts	Parts rachetables à la fin de la période
30 juin 2026						
Série A	419 066	90 347	(52 065)	(3 526)	3 004	456 826
Série F	5 971 803	1 632 635	(884 574)	3 417	54 254	6 777 535
Série FF	183 770	—	(16 499)	—	1 854	169 125
Série I	9 002	—	—	—	149	9 151
30 juin 2025						
Série A	220 302	121 855	(35 141)	(2 645)	2 072	306 443
Série F	3 584 671	1 733 112	(592 988)	2 555	38 801	4 766 151
Série FF	197 377	—	(9 485)	—	1 922	189 814
Série I	8 469	—	—	—	133	8 602

b) Rachat de parts :

Les parts rachetables du Fonds peuvent être rachetées chaque jour au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable (chacun, une « date de rachat »). Tout ordre de rachat reçu après 16 h à une date de rachat sera traité lors de la prochaine date de rachat. Le produit des rachats sera versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date de rachat. Le produit du rachat est payé dans la devise dans laquelle la série de parts est libellée.

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le gestionnaire ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur une bourse de valeurs, une bourse des options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres du portefeuille du Fonds ne peuvent être négociés sur toute autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'un changement de série.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Afin de protéger les intérêts et participations de la majorité des porteurs de parts du Fonds et de décourager les opérations à court terme inappropriées visant le Fonds, les investisseurs pourraient se voir imposer des frais pour opérations à court terme. Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F Fondateurs ou de série F du Fonds dans un délai de 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir, au bénéfice des porteurs de parts restants du Fonds, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

c) Distributions :

Une politique régit les distributions trimestrielles du Fonds selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, au gré du gestionnaire. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le revenu net supérieur aux distributions trimestrielles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire. La date de référence pour un dividende ou une distribution correspond à la date d'évaluation précédant la date de paiement. Un jour d'évaluation est un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »).

Le Fonds peut effectuer des distributions en trésorerie ou sous forme de parts de la même série du Fonds ou de bien en nature payables dans des proportions déterminées de temps à autre par le gestionnaire. Le porteur de parts peut choisir de recevoir le paiement en trésorerie par voie de transfert électronique dans son compte bancaire; toutefois, le gestionnaire pourra décider, dans le cas de certaines distributions, de réinvestir automatiquement le paiement en trésorerie dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds.

d) Informations sur le capital :

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence en matière de capital au titre de la souscription et du rachat de parts. Les opérations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

7. Instruments financiers :

a) Gestion des risques :

L'objectif principal du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés aux fins de placement ou de couverture.

En gardant à l'esprit l'objectif de préservation du capital, le gestionnaire emploie une variété de techniques et de méthodes de gestion des risques. Des limites de concentration ont été établies, notamment des seuils maximums pour les titres de créance de qualité inférieure, les titres internationaux et les titres de créance alternatifs, ainsi que pour l'effet de levier du portefeuille, la vente à découvert et l'exposition à un seul émetteur.

b) Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de levier et le risque de marché (y compris le risque lié aux taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement en raison des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et d'informations touchant les marchés et les entreprises à l'égard de titres en particulier détenus par le Fonds. Les risques importants qui concernent le Fonds sont décrits ci-dessous :

i) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. Il découle principalement des titres de créance détenus ainsi que des soldes à recevoir des courtiers. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états de la situation financière.

Le risque de crédit se concentre dans les placements qu'un Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

7. Instruments financiers (suite) :

i) Risque de crédit (suite) :

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Le tableau suivant résume les instruments de créance du Fonds par notation, au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

Instruments de créance* par note de crédit	% de la valeur liquidative	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Notés AAA	1	—
Notés AA	41	24
Notés A	54	51
Notés BBB	119	117
Notés BB	8	7
Notés B	—	—
Non notés	1	1

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

Les soldes à recevoir des courtiers représentent les comptes sur marge, la garantie en trésorerie pour les titres empruntés et les opérations de vente en attente de règlement. On estime que le risque de crédit lié aux opérations non réglées est faible en raison de la courte période de règlement concernée et de la qualité élevée du crédit des courtiers utilisés.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

7. Instruments financiers (suite) :

La trésorerie du Fonds est détenue auprès de ses courtiers principaux, dont les notes étaient les suivantes au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 :

Notation de Standard & Poor's	VMTDI	BMO
Court terme	A-1+	A-1
Long terme	AA-	A+

Le Fonds a accordé au courtier principal un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du dépositaire découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes de garde.

ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Pour atténuer ce risque, le Fonds détient suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'autorisera pas les rachats (en partie ou en totalité) à tout moment où le gestionnaire estime, à sa seule appréciation, que les actifs liquides du Fonds sont insuffisants pour financer ces rachats ou que la liquidation des actifs serait préjudiciable au Fonds en général.

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans les douze mois.

iii) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en question ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque géopolitique est un exemple de facteur qui touche sur tous les titres négociés sur un marché. En plus d'être exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix, comme indiqué ci-dessous, le Fonds est exposé à d'autres risques de marché.

a) Risque lié aux taux d'intérêt :

Le risque lié aux taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

7. Instruments financiers (suite) :

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie investie à des taux d'intérêt à court terme sur le marché est très peu sensible à la variation des taux d'intérêt.

Le Fonds gère activement son exposition aux taux d'intérêt. Le tableau suivant présente les instruments de créance auxquels le Fonds était exposé ainsi que leurs échéances au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, ainsi que l'incidence qu'aurait eue une augmentation parallèle de 25 points de base de la courbe de rendement (la « sensibilité ») sur l'actif net, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Instruments de créance* par échéance	30 juin 2026	31 décembre 2025
De 0 à 1 an	(615 073) \$	(610 697) \$
De 1 an à 3 ans	(2 021 006)	(2 449 849)
De 3 à 5 ans	(1 992 272)	(4 598 671)
Plus de 5 ans	(2 842 420)	(754 323)
Total	(7 470 771) \$	(8 413 540) \$

* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et l'écart peut être significatif.

b) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque lié au prix du marché découlant des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

7. Instruments financiers (suite) :

Au 30 juin 2026, l'incidence estimative d'une augmentation d'un point de base des écarts de taux des instruments détenus par le Fonds, toutes les autres variables demeurant constantes, était une perte de 376 530 \$ (314 458 \$ au 31 décembre 2025). De plus, au 30 juin 2026, si les cours sur les bourses canadiennes où se négocient les titres de participation et les actions privilégiées détenus par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 169 273 \$ (166 299 \$ au 31 décembre 2025). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

c) Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Ce risque est lié aux instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux devises.

Le tableau suivant montre l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025 d'une appréciation de 5 % de la devise respective par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
30 juin 2026						
Dollar US	(109 534) \$	— \$	(109 534) \$	(5 477) \$	— \$	(5 477) \$
	(109 534) \$	— \$	(109 534) \$	(5 477) \$	— \$	(5 477) \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(0,01)	—	(0,01)	0,00	—	0,00

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

7. Instruments financiers (suite) :

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
31 décembre 2025						
Dollar US	960 886 \$	(21 430) \$	939 456 \$	48 044 \$	(1 072) \$	46 972 \$
	960 886 \$	(21 430,0) \$	939 456 \$	48 044 \$	(1 072,0) \$	46 972 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	0,14	0,00	0,14	0,01	0,00	0,01

Les montants dans le tableau ci-dessus se fondent sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie). Les autres actifs financiers et passifs financiers n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 30 juin 2026, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 5 477 \$ (46 972 \$ au 31 décembre 2025). En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

d) Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'exposition totale, compte non tenu des titres d'État, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

7. Instruments financiers (suite) :

Segment de marché	30 juin 2026	31 décembre 2025
Services financiers	48 %	36 %
Énergie	14 %	24 %
Communications	13 %	12 %
Biens de consommation, cyclique	7 %	11 %
Services publics	8 %	9 %
Biens de consommation, non cyclique	7 %	6 %
Industries	3 %	2 %
Technologies	0 %	0 %
	100 %	100 %

e) Risque de levier :

Lorsque le Fonds effectue des placements dans des dérivés, emprunte des fonds à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des actions privilégiées, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille, un effet de levier peut être introduit au Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut accroître la volatilité et nuire à la liquidité du Fonds, et pourrait obliger le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) le montant des fonds empruntés à des fins de placement, ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Au cours de la période close le 30 juin 2026, l'exposition brute globale la plus faible et la plus élevée du Fonds correspondait respectivement à 170 % (135 % au 31 décembre 2025) et à 232 % (223 % au 31 décembre 2025) de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres à revenu fixe et les emprunts de fonds. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions ou des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à 300 % (300 % au 31 décembre 2025) de la valeur liquidative du Fonds.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

7. Instruments financiers (suite) :

f) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur :

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un de trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite) :

Le tableau suivant présente un sommaire des niveaux de la hiérarchie des justes valeurs auxquels se situent les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Fonds négociés en bourse	1 050 000 \$	– \$	– \$	1 050 000 \$
Titres à revenu fixe	–	1 588 193 091	–	1 588 193 091
Titres du marché monétaire	–	55 411 739	–	55 411 739
Actions privilégiées	642 730	–	–	642 730
Contrats à terme standardisés	2 179 062	–	–	2 179 062
	3 871 792 \$	1 643 604 830 \$	– \$	1 647 476 622 \$
Passif				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	595 714 554 \$	– \$	595 714 554 \$
Contrats de change à terme	–	3 338 913	–	3 338 913
	– \$	599 053 467 \$	– \$	599 053 467 \$

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Fonds négociés en bourse	1 053 000 \$	– \$	– \$	1 053 000 \$
Titres à revenu fixe	–	1 185 152 876	–	1 185 152 876
Titres du marché monétaire	–	122 138 582	–	122 138 582
Actions privilégiées	631 415	–	–	631 415
Swaps sur défaillance de crédit	–	786 692	–	786 692
Contrats de change à terme	–	1 378 240	–	1 378 240
	1 684 415 \$	1 309 456 390 \$	– \$	1 311 140 805 \$
Passif				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	443 862 718 \$	– \$	443 862 718 \$
Option	–	21 430	–	21 430
Contrats à terme standardisés	1 661 126	–	–	1 661 126
	1 661 126 \$	443 884 148 \$	– \$	445 545 274 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours du semestre clos le 30 juin 2026 ou de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes aux états financiers intermédiaires (suite)

Pour le semestre clos le 30 juin 2026 (non audité)

9. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, pour les semestres clos les 30 juin 2026 et 2025 est calculée comme suit :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
30 juin 2026			
Série A	440 118 \$	449 727	0,98 \$
Série F	8 018 171	6 490 932	1,24
Série FF	259 663	177 054	1,47
Série I	10 151	9 033	1,12
30 juin 2025			
Série A	588 478 \$	274 563	2,14 \$
Série F	10 624 642	4 231 298	2,51
Série FF	514 294	192 737	2,67
Série I	15 999	8 503	1,88